



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

GRAD
DS
559,92
.C6
F73
1906
BUHR

LA FRANCE ET LA COCHINCHINE, 1852-1858;

La Mission du *Catinal* à Tourane (1856).

DOCUMENTS PUBLIÉS

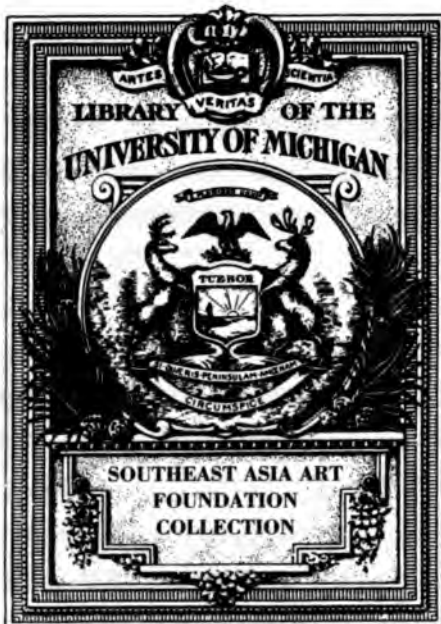
PAR

HENRI CORDIER.

高

Extrait du «*T'oung-pao*», Série II, Vol. VII, N^o 4.

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL.
LEIDE — 1906



Gift of
The Foundation in
Memory of
LOUIS SIDNEY THIERRY
(1879-1959)

LA FRANCE ET LA COCHINCHINE, 1852-1858:

La Mission du *Catinat* à Tourane (1856).

DOCUMENTS PUBLIÉS

PAR

HENRI CORDIER.

高

Extrait du «*T'oung-pao*», Série II, Vol. VII, N^o. 4.

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL.
LEIDE — 1906.

GL. Dmlr
gift
JEAN
1-9-96

LA FRANCE ET LA COCHINCHINE, 1852-1858:

La Mission du *Catinat* à Tourane (1856).

DOCUMENTS PUBLIÉS

PAR

HENRI CORDIER.



Nous possédons de nombreux documents imprimés sur nos relations avec l'Annam sous la Restauration; nos expéditions sous Louis Philippe pour réprimer les excès de Minh Mạng 明命 et de Thiệu trị 紹治 sont connues. La période qui s'étend de l'avènement de Tự Đức 嗣德 (1847) jusqu'à l'ouverture des hostilités par la France en septembre 1858 a été beaucoup moins étudiée, faute sans doute de documents; nous nous proposons aujourd'hui de mettre au jour les pièces qui éclairent un des chapitres les plus intéressants de notre histoire coloniale sous le second Empire.

M. l'abbé LOUVER, dans le Tome second de *la Cochinchine religieuse* ¹⁾, et M. l'abbé LAUNAY, dans le Tome III de son *Histoire générale de la Société des Missions étrangères* ²⁾ ont traité cette histoire au point de vue des missions.

1) Paris, 1885.

2) Paris, 1894.

Vicariats
apostoliques.

Il est bon de rappeler que l'Aunam (Cochinchine), la Basse Cochinchine et le Tong-king, formaient les vicariats apostoliques suivants :

Cochinchine Orientale, chef-lieu Quinhon, vicaire apostolique, Mgr. CUÉNOT ¹).

Cochinchine Occidentale, chef-lieu Saigon, vic. ap., Mgr. LEFEBVRE ²).

Cochinchine Septentrionale, chef-lieu Hué, vic. ap., Mgr. PELLERIN ³).

Cambodge, chef-lieu Phnom Penh, vic. ap., Mgr. MICHE ⁴).

Tong-king Occidental, chef-lieu So'-kiên (Ha-nôi), vic. ap., Mgr. RETORD ⁵).

Tong-king Méridional, chef-lieu Xa-doai, vic. ap., Mgr. GAUTHIER ⁶).

Tong-king Oriental, chef-lieu Ké-né (Bác Ninh), vic. ap., Mgr. ALCAZAR ⁷).

Tong-king Central, chef-lieu Bui-chu (Nam Dinh), vic. ap., Mgr. DIAZ ⁸).

1) *Etienne Théodore* Cuénot, de Besançon — en 1835, évêque de Metellopolis; 1840, vicaire ap. de toute la Cochinchine; 1844—1861, vic. ap. de la Cochinchine orientale; mort en prison au Binh-dinh, le 14 nov. 1861.

2) *Dominique* Lefebvre, de Bayeux, évêque d'Isauropolis; depuis 1842, coadjuteur du vic. ap. de la Cochinchine; vic. ap. de la Cochinchine Occidentale, 1844—1864; mort 30 avril 1865, en débarquant à Marseille.

3) *François Marie Henri Agathon* Pellerin, de Quimper; depuis 1844, missionnaire de la Cochinchine orientale; évêque de Biblos et premier vic. ap. de la Cochinchine sept., 1850—1862; mort 13 sept. 1862, au collège de Poulo-Pinang.

4) *Jean Claude* Miche, de St. Dié; depuis 1844, miss. de la Cochinchine occid.; en 1848, évêque de Dansara; 1852—1864, vic. ap. de la Cochinchine occid., et conserve l'administration du Cambodge jusqu'en 1869; † à Saigon, 1^{er} déc. 1873.

5) *Pierre André* Retord, de Lyon, évêque d'Acanthe, 1839—1858; mort 22 oct. 1858, à Dong-bau, au Tong-king.

6) *Jean Denis* Gauthier, de St. Claude, évêque d'Emmaüs — depuis 1842, coadj. au Tong-king occidental; vic. ap. du Tong-king mérid., 1846—1877; mort 8 déc. 1877, à Xa-doai, au Tong-king.

7) *Hilaire* Alcazar, évêque de Paphos, † 1^{er} nov. 1861.

8) *Jose Maria* Diaz, évêque de Platea, exécuté 20 juillet 1857.

Formation de ces Vicariats.

Diocèse de Malacca

formé en 1659:

Diocèse de Malacca	Cochinchine		Tong-king
	Vic. ap.		Vic. ap.
	1659—1844		1659—1679
Cochinchine Occidentale	Cochinchine Orientale	Tong-king Oriental	Tong-king Occidental
V. A.	V. A.	V. A.	V. A.
1844—1850	1844—1850	1679—1848	1679—1846
Cambodge.	Cochinch. Occ.	Cochinch. Or.	Cochinch. Sept.
V. A.	V. A.	V. A.	V. A.
		T.-king Or.	T.-king Cent.
		V. A.	V. A.
		T.-king Mér.	T.-king Occ.
		V. A.	V. A.

Sauf le Tong-king oriental et le Tong-king central confiés aux Dominicains espagnols, tous ces vicariats apostoliques sont dirigés par des prêtres du Séminaire des Missions étrangères de Paris.

Affaires de
Cochinchine
et de Siam.

Le 21 Mars 1851, un édit était rendu par l'empereur Tu'-Đức pour mettre à mort les prêtres européens et indigènes. Augustin SCHOEFFLER ¹⁾, le 1^{er} Mai 1851; Jean-Louis BONNARD, le 1^{er} Mai 1852 ²⁾, des Missions Etrangères, furent exécutés ³⁾. Ces meurtres, et ceux de quelques indigènes, ainsi que de nouveaux édits de persécution, n'avaient pas été suivis de représailles par la France: ce n'est pas ici le lieu de retracer les difficultés de la politique extérieure et intérieure de l'Empire à cette époque. Les événements du Siam allaient nous obliger à confier une multiple mission à un de nos agents, au Siam, au Cambodge, et en Cochinchine.

En effet, le roi de Siam, Phra-Chào-Prasat-Thong mourait le 3 avril 1851, et malgré les efforts de ses fils, son frère Chào-Pha (né le 18 octobre 1808) qu'il avait dépossédé en 1825, prit possession du trône sous le titre de Somdet-Phra-Paramander-Maha-MONGKUT. Les revendications étrangères allaient se produire plus actives que jamais. Sir John BOWRING était envoyé de Hong Kong à Bangkok en 1855 et il réussissait non sans peine à signer un traité d'amitié et de commerce en douze articles, le 18 avril 1855, ratifié à Bangkok le 5 avril 1856. Ce traité était suivi de six règlements pour régir le commerce anglais au Siam et d'un tarif. Harry S. PARKES, qui apportait la ratification de la reine d'Angleterre, conclut sur la demande de lord Clarendon, une convention complémentaire de

1) *Augustin Schoeffler*, du diocèse de Nancy; parti le 16 sept. 1847; miss. au Tong-king occid.; décapité à Son-tay le 1^{er} mai 1851, à 29 ans.

2) *Jean-Louis Bonnard*, du diocèse de Laon; parti 8 fév. 1849; miss. au Tong-king occid., décapité à Vi-hoang, le 1^{er} mai 1852, à 28 ans.

3) Notre Ministre en Chine, M. de Bourboulon, adressa le 21 août et le 23 sept. 1852, au Ministre des Affaires étrangères, des dépêches sur la manière dont la France devait procéder en Cochinchine, à la suite de ces massacres.

commerce, le 13 Mai 1856, pour bien préciser les articles conservés ou abrogés dans le traité Burney de 1826. — Townsend HARRIS, consul-général pour les Etats-Unis au Japon, concluait au nom de son gouvernement un traité d'amitié, de commerce et de navigation, calqué pour la plus grande partie sur le traité anglais de 1855 (11 articles: Bangkok, 29 Mai 1856; ratifié à Bangkok le 15 juin 1857) ¹⁾.

Notre Chargé d'Affaires à Macao, M. le Comte de COURCY, annonçait officiellement au ministre des Affaires Etrangères, le Comte Walewski, le résultat de ces négociations.

Macao, le 30 juin 1856.

Monsieur le Ministre

Lettre de
M. de Courcy
au Min. des
Aff. étr. C^{te}
Walewski ²⁾.

Mr. Townsend Harris, Consul Général des Etats-Unis au Japon et chargé par Son Gouvernement... de conclure avec Siam un traité d'amitié et de commerce, est arrivé à Hongkong dans les premiers jours de ce mois à bord de la frégate américaine le *San Yacinto* portant le pavillon du Commodore Armstrong. Les négociations que M^r Harris a suivies à Bangkok ont été couronnées de succès. Outre les concessions accordées à Sir John Bowring, il a obtenu pour les citoyens des Etats-Unis, l'autorisation de résider dans les îles du golfe de Siam, qui n'offrent, il est vrai, comme il me le disait lui-même il y a quelques jours, aucunes ressources au commerce étranger, mais dont le climat est aussi bienfaisant que celui de Bang-kok est brûlant et malsain. Toutefois il n'a point réussi, malgré ses persévérants efforts, à faire inscrire dans le traité américain le droit à l'exploitation des mines. Les rois de Siam n'ont point dénié ce droit en principe, aux citoyens des Etats-Unis, mais ils ont manifesté la ferme intention d'en limiter l'exercice par des conditions onéreuses qui ont paru inadmissibles à M^r le Plénipotentiaire américain. Ce dernier est persuadé du reste qu'il fût venu à bout de vaincre leur répugnance, si ses instructions lui eussent permis de prolonger son séjour à Bangkok; il espère que M. de Montigny parviendra à en triompher et assurera ainsi aux négociants étrangers qui s'établiront à Siam aussi bien qu'au Gouvernement de ce pays les avantages réciproques d'une nouvelle et importante concession. Les mines d'étain entr'autres sont fort riches et ont été jusqu'ici très mal exploitées.

1) Henri Cordier, *Histoire Générale de Lavoisier et de Rambaud*, XI, p. 759.

2) Extrait (Commencement).

Les ratifications du traité anglais ont été échangées le 5 avril dernier entre les Plénipotentiaires Siamois et Mr. Harry Parkes qui avait été chargé par Son Gouvernement de remettre au Premier Roi une lettre de S. M. Britannique. Avant de quitter Bangkok où il a reçu l'accueil le plus empressé et le plus honorable, Mr. Parkes y a conclu avec les Autorités divers arrangements sans lesquels l'acte diplomatique signé par Sir John Bowring n'eut pu recevoir sa pleine et entière exécution. C'est ainsi qu'il a stipulé l'organisation d'une douane siamoise ainsi que l'exportation en franchise de droit de l'or en feuilles et l'abolition du monopole de la vente de l'huile de coco, déterminé les limites des terrains où il sera permis aux Anglais, selon l'article IV du traité, d'acquérir des propriétés et de fixer leur résidence, et réglé les restrictions que le Gouvernement Siamois pourrait apporter désormais, dans les années de mauvaises récoltes à la libre exportation du riz.

M. de Courcy avait espéré que la mission au Siam lui serait confiée à lui-même; M. de MONTIGNY, alors rentré en France, réussit à supplanter son jeune rival, et fut chargé de se rendre à Bang-kok. La France, avec ses grands intérêts dans l'Extrême Orient, ne pouvait rester spectatrice indifférente. Le Comte de Courcy ressentit d'ailleurs amèrement le procédé de Montigny et il s'en explique d'une façon fort intéressante dans les pages de ses *Souvenirs* que je cite :

Souvenirs
Marquis
Courcy 1).

« Avant de partir pour Simoda, M. le Consul général des Etats-Unis au Japon s'était rendu, sur le *San-Yacintho*, vers la fin de Mai, à Bang-kok, pour y conclure un traité avec le gouvernement siamois. Toutes les fois que l'Angleterre obtenait un avantage quelconque, diplomatique ou commercial, dans les parages de l'Extrême-Orient, il était d'usage que l'Amérique n'épargnât aucun effort pour se procurer une concession identique. C'était là une émulation traditionnelle. La négociation fut aisée, les gouvernements asiatiques n'ayant pas coutume de refuser à une nation étrangère ce qu'ils ont accordé à une autre. En outre des avantages déjà

1) Ces *Souvenirs* sont imprimés mais n'ont pas été mis dans le commerce.

octroyés aux sujets de la Grande Bretagne, M. Townsend-Harris conquit, pour ses concitoyens, l'autorisation de résider dans les îles du golfe de Siam, où le climat est aussi bienfaisant pour les Européens que celui de Bang-kok leur est malsain et dangereux; mais il ne put, malgré ses persévérants efforts, leur procurer l'autorisation d'exploiter, fût-ce même pour le compte du gouvernement siamois, les mines si nombreuses de la région.

« Deux mois auparavant, mon ami Harry-Parkes, l'ancien « *interpreter in charge* » du consulat britannique à Canton, était venu à Bang-Kok pour y échanger, avec le gouvernement siamois les ratifications du traité conclu, l'année précédente, par Sir John Bowring. Très bien accueilli par le premier roi, auquel il était chargé de remettre une lettre autographe de S. M. la reine, il eut la satisfaction de compléter cet acte diplomatique par quelques additions qui lui firent grand honneur. C'est ainsi qu'il stipula l'organisation régulière de la douane siamoise, — l'abolition du monopole gouvernemental du commerce des huiles de coco, — la délimitation des terrains où les Anglais pourraient résider, acquérir des immeubles, construire des habitations et des magasins, — la fixation du maximum des restrictions que le gouvernement royal pourrait imposer, en cas de disette, au libre négoce des céréales. Le *Straits'-Times*, journal de Singapour, loua très fort les talents du jeune diplomate. Sir John Bowring voulut bien me transmettre une copie de ces additions et me faire connaître, en même temps, qu'un consul d'Angleterre serait prochainement envoyé à Bang-Kok. Cet agent devait être placé sous la juridiction du plénipotentiaire résidant à Hong-Kong. Il ne pourrait correspondre avec le Foreign-Office que par son intermédiaire. Il serait tenu de réclamer, le cas échéant, ses instructions et sa protection. Ainsi que je crus devoir le signaler au ministre des affaires étrangères en faisant allusion, de nouveau, à la situation respective de la Légation de France en

Chine et de son consulat à Chang-haï, «le gouvernement anglais, voulait soumettre à une seule et même juridiction, celle de son ministre en Chine, les actes de tous ses représentants dans les ports des nations orientales de l'Asie, convaincu, avec raison, que les destinées de ces nations sont, en quelque sorte, solidaires et que les intérêts de l'Angleterre lui commandent de suivre, à leur égard, un système fondé sur des principes et guidé par des vues identiques».

«Je répondis, le 29 Juin, au Plénipotentiaire britannique.

Mon cher Sir John

«Je reçois, à l'instant, votre lettre en date d'hier et je viens de lire, avec beaucoup d'intérêt, dans le numéro du *Straits'-Times* que vous avez eu la bonté d'y joindre, le récit de la mission que M. Harry-Parkes vient de remplir à Siam avec talent et succès. Votre Excellence a négocié, il y a un an, à Bang-Kok, le meilleur traité qui ait été encore conclu avec les puissances de l'Extrême-Orient. En assurant, par les arrangements qu'il vient de prendre, la pleine et entière exécution de cet acte diplomatique, M. Parkes a montré qu'il savait profiter habilement et heureusement de vos leçons. . . .

«Pendant que l'Angleterre et les États-Unis s'occupaient activement de régler, officiellement et avantageusement, leurs relations avec le Japon et le Siam, le gouvernement de l'Empereur, profitant de leur exemple et ne voulant pas rester en arrière, organisait une mission diplomatique dont la direction devait m'être confiée et qui serait munie de pleins pouvoirs en vue de négocier, avec la cour de Bang-Kok. On m'en avait annoncé l'envoi; je les attendais tous les jours et je me faisais gloire, à l'avance, d'attacher mon nom au succès d'une négociation qui ne pouvait manquer d'être heureuse. Mes amis du ministère m'avaient écrit de me tenir prêt et je

songeais sérieusement à mon prochain départ. Mais je comptais sans les protections influentes dont disposait auprès de l'Empereur, notre consul à Chang-haï, M. de Montigny, qui résidait alors en France. Une longue lettre qu'il m'adressa et que je trouvai, à tort peut-être, un peu impertinente, me fit connaître la préférence dont il venait d'être l'objet. . . » Ne m'en veuillez pas trop, m'écrivait-il, du Caire, le 31 Mai, si j'ai insisté pour obtenir les missions que je remplis en ce moment, et rappelez-vous, mon jeune vieil ami, que je termine ma carrière et que vous commencez la vôtre; que j'étais, d'ailleurs, le plus ancien des agents de France dans ces régions et qu'on ne pouvait, sans manquer à l'équité, me mettre de côté dans cette circonstance.

« Je n'ai, du reste, su que vos amis s'occupaient de vous relativement à cette mission, qu'en apprenant, en même temps, que les pleins pouvoirs qui vous étaient destinés, pour la négociation de Siam, étaient revenus du château sans la signature de Sa Majesté. Trois heures après, S. E. M. le Comte Walewski me faisait écrire, par son secrétaire, que j'étais nommé depuis plusieurs jours. Je possède cette lettre et vous la montrerai. Vous connaissez ma franchise. Je vous en donne une nouvelle preuve en entrant ici volontairement dans des détails que je pouvais parfaitement éviter. Mais je ne veux pas qu'une personne que j'affectionne puisse avoir même l'ombre d'un doute sur mes sentiments. J'ajouterai que mon opinion sur vous est assez élevée pour penser que vous regretteriez, un seul instant, que les démarches, faites en votre faveur, eussent pu faire crier à l'injustice. Dieu merci, vous n'avez pas à vous plaindre et j'espère bien qu'à votre retour en France de nombreux succès vous y recevront.

« En m'accordant la mission de Siam, S. M. l'Empereur a daigné me donner des marques toutes particulières de sa bienveillance

vous désirez; Sir John, à qui je les avais demandés dans le temps, ne les ayant point mis à ma disposition.

J'ai déjà remercié Son Excellence de l'empressement qu'Elle a mis à faire tout ce qui dépendait d'Elle pour vous faciliter votre mission.

Veuillez me croire votre tout dévoué serviteur.

«Ainsi, pas la moindre allusion à sa joie exubérante et triomphante, ni à ses brillants espoirs. Cela pouvait être digne; mais, vis-à-vis d'un homme si en faveur à la cour, c'était bien maladroit.

«Il en fut, paraît-il, extrêmement blessé, et ne daigna même pas faire parvenir à la Légation de France une copie du traité qu'il conclut, en septembre, avec le gouvernement siamois. Ce fut Sir John Bowring qui m'en donna connaissance. J'écrivis, à ce sujet, au Comte Walewski, en terminant ma dépêche politique du 8 octobre.

«M. le plénipotentiaire de Sa Majesté britannique m'a fait connaître dernièrement que les négociations de M. de Montigny avaient été couronnées de succès, et que ce dernier avait conclu un traité, au nom de S. M. l'Empereur, avec les rois de Siam... Son Excellence m'a offert de m'en communiquer la traduction qui lui a été adressée par le consul anglais. J'ai appris, il y a quelques jours, de M. le gouverneur de Macao, que M. de Montigny, avant de quitter Bang-Kok, y avait confié provisoirement nos intérêts à l'agent de Sa Majesté très fidèle. J'ai lieu de regretter, Monsieur le comte, que ces informations parviennent à la Légation par des voies indirectes, alors que le traité anglais a été négocié par le représentant de Sa Majesté britannique auprès du gouvernement chinois, et que son consulat de Siam relève directement de la Légation de Chine».

«Un peu plus tard, lorsque le temps eût calmé son courroux et que les circonstances l'eurent conduit à solliciter mon concours,

Montigny s'humanisa et me témoigna de nouveau, — je veux croire que ce ne fut pas uniquement pour les besoins de sa cause — des sentiments affectueux. Il se trouvait alors à Singapour dans un grand embarras. Ayant prolongé, beaucoup plus qu'il ne s'y attendait, son séjour à Bang-kok et rempli, avec un plein succès, sa mission au Cambodge ¹⁾, il se disposait à se rendre en Cochinchine pour y exécuter, dans l'intérêt de nos missionnaires, les instructions du gouvernement impérial, lorsqu'une tempête obligea la corvette, le *Marceau*, sur laquelle il avait pris passage, à se réfugier dans le port de Singapour. Connaissant les dispositions hostiles des autorités annamites, persuadé qu'il ne pourrait en triompher s'il ne se présentait devant Tourane avec des forces imposantes, craignant, d'autre part, qu'afin de parer aux graves éventualités dont les événements de Canton pourraient être la cause, l'amiral Guérin ralliât, à Hong-kong ou à Macao, tous les navires de son escadre et y rappelât, en conséquence, le *Capricieuse* et le *Catinat* dont l'assistance lui paraissait, non sans raison, nécessaire, presque indispensable, il me pria, par une lettre pathétique, écrite, le 18 Novembre, à Singapour, de plaider sa cause auprès du commandant de notre escadre. J'obtempérai d'autant plus volontiers à son désir que j'avais reçu de Tourane, en même temps que cette lettre et par l'entremise de la Procure des missions étrangères, de graves et

1) Il écrivait, le 10 novembre, à l'amiral dans une lettre dont il voulut bien me transmettre la copie: Ma mission au Cambodge a parfaitement réussi et, désormais, les intérêts français et ceux de la religion catholique seront honorablement sauvegardés dans ce royaume. Le roi du Cambodge, ayant été empêché de venir jusqu'à la côte, avait fait réparer 40 lieues de route, 20 ponts et m'avait envoyé les cinq premiers dignitaires du royaume et 200 éléphants pour que je pusse me rendre, en grande pompe, jusqu'à la capitale. Mais ce voyage devant entraîner un retard d'un mois au moins, j'ai dû le refuser, avec regret, je l'avoue.

De tout cela, pour mesurer exactement l'importance de la démonstration sympathique du roi de Cambodge, il eût fallu rabattre au moins les trois quarts; mais on sait, depuis longtemps, que l'imagination impétueuse et fertile de Montigny avait coutume d'enfanter inconsciemment des prodiges auxquels il croyait de très bonne foi.

tristes nouvelles. Une persécution violente venait d'éclater en Cochinchine, on croyait qu'un de nos missionnaires en avait été la victime.

« Mon cher ami, me mandait le consul plénipotentiaire, au milieu d'une malle effrayante, tout seul pour tout faire ¹⁾, je ne puis que vous serrer affectueusement les deux mains et vous prier de prendre connaissance de la copie ci-jointe de ma lettre à l'amiral. . . Je compte entièrement sur vous pour faire comprendre à M. Guérin, la cruelle position où je serais placé, en Cochinchine, sans l'assistance de *la Capricieuse* et du *Catinat*. . . Je suis désolé de retenir encore nos bâtiments de guerre pour une mission lointaine, quand vous avez tant besoin de leur présence à Canton; mais, indépendamment qu'on coupe aussi, hélas! des têtes françaises en Cochinchine, vous comprendrez aussi, mon cher de Courcy, que je ne puis laisser en suspens le mandat que Sa Majesté a daigné me confier pour ce pays. . . J'ai parfaitement réussi au Siam et au Cambodge; souhaitez-m'en autant pour la Cochinchine! »

L'amiral prit un moyen terme. Il fit revenir *la Capricieuse* et laissa *le Marceau*, ainsi que *le Catinat*, à la disposition de Montigny.

Je répondis à ce dernier, le 3 décembre. « Je reçois à l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 18 novembre dernier. Permettez-moi de vous féliciter cordialement des succès diplomatiques que vous avez obtenus au Siam et au Cambodge. *Le Catinat* vous attendra à Tourane; mais le commandant de *la Capricieuse* a reçu l'ordre de rallier le pavillon de l'amiral à Macao où sa présence est, en ce moment, nécessaire ».

J'aurais pu, j'aurais dû, peut-être, joindre à cette communication froidement officielle une lettre privée renfermant quelques lignes amicales. Il me parut alors que je faisais preuve d'une méritante abnégation, en adressant à mon heureux rival mes « félicitations cordiales » et que cela devait amplement suffire.

1) Ses attachés étaient restés à bord de *la Capricieuse*.

par le ministre des Affaires étrangères pour tout autre chose et que j'obtins, après d'instantes démarches, un crédit de quelques mille francs pour subvenir aux frais d'études de nos deux élèves interprètes. En même temps qu'il m'annonça que ce crédit m'était alloué, le département me fit connaître que sur ma demande, les appointements du comte Ko, devenu mon fidèle et affectionné collaborateur, avaient été notablement augmentés. Ce fut pour moi, le motif d'une satisfaction très grande.

«Je vis encore arriver à la Légation, vers la fin d'Août 1856, pour y remplir les fonctions de chancelier, exercées à titre provisoire, depuis plusieurs mois, par Kleczkowski, le baron de Trenqualye, précédemment vice-consul à Hanovre, qui me fut très chaudement recommandé par M. de Lesseps. Je lui fis l'accueil le plus empressé. C'était un homme très bon et non moins étrange, assez beau parleur, très musard de sa nature, passablement futile, connaissant assez imparfaitement son métier. J'eus un peu de peine à le mettre au courant. Sa tournure et sa démarche peu gracieuses, l'exiguïté de sa taille, l'expression un peu comique de sa physionomie, la forme excentrique de son visage que dominait un front étroit et pointu, sa conversation décousue, ses plaisanteries d'un goût douteux qui eussent mieux convenu à un commis voyageur qu'à un fonctionnaire, impressionnaient peu agréablement. Mais il gagnait beaucoup à être connu. Ce fut, en somme, un agent dévoué et qui fit preuve, en plus d'une circonstance, de qualités très appréciables sur lesquelles, tout d'abord, on n'avait pas cru pouvoir compter» ¹).

1) «Les destinées de Fontanier, de Trenqualye et de Méritens furent bien différentes. J'ai survécu à tous les trois. Nommé, après la guerre de 1860, consul à Tien-tsin, Fontanier fut tué dans une émeute en défendant contre elle, les soeurs françaises de Saint-Vincent de Paul. Le baron de Trenqualye exerça quelque temps les fonctions consulaires à Canton. Ce fut lui qui posa la première pierre de l'église catholique fondée par Mgr Guillemin sur les ruines du prétoire de l'orgueilleux vice-roi des deux Kouang, Ye Ming-chen 葉名琛, alors captif des Anglais. Il prononça, en cette occurrence, un discours patriotique et véhément dont la presse parla avec éloge. Les suites fort graves d'une insolation, due à son impru-

En se rendant au Siam, M. de Montigny rencontra la frégate, le *Catinat*, qui devait, par la suite, jouer un rôle important dans les affaires d'Extrême-Orient. Le Commandant Le Lieur, ne manqua d'ailleurs pas, de signaler cette rencontre au Ministre de la Marine.

Pointe de Galles, Ceylan, 4 Mai 1856.

Le Cap^{ne} de
frégate, Com^t
le *Catinat* au
Ministre de la
Marine et des
Colonies.

Monsieur le Ministre,

J'ai mouillé le 4 Mai à la Pointe de Galles ayant quitté St. Denis le 16 avril. J'ai pu ici faire mon charbon rapidement et je compte repartir demain pour Sincapour, et comme la mousson du S.O. commence à prendre, j'espère pouvoir aller à la voile jusqu'à la tête d'Achem.

La malle de Suez vient d'arriver; j'ai trouvé à bord M. de Montigny allant à Siam, qui m'a appris que la paix était faite et qu'arrivé à Sincapour, il pourrait peut-être pour la mission dont il est chargé avoir besoin du concours de mon bâtiment. Comme là je trouverai très probablement des instructions de l'Amiral, je saurai alors ce que j'aurai à faire.

(Sig.) C^{te} LE LIEUR.

M. de Montigny signait à Bang-kok, le 15 août 1856, un traité d'amitié, de commerce et de navigation en vingt-quatre articles, suivi de quatre règlements et d'un tarif; le traité fut ratifié à Bang-kok, le 24 Août 1857.

Malheureusement, les affaires se gâtaient pendant ce temps-là en Annam. Le Commandant Le Lieur, envoyé avec le *Catinat* à Tourane, avec l'abbé Fontaine, chargé de porter à Hué une lettre à M. de Montigny, fut reçu par les mandarins avec insolence, bombardarda les forts de Tourane (16 sept. 1856), puis M. de Montigny ne paraissant pas, il se retira à Macao. Voici le rapport très intéressant qu'il adressa sur ces événements à son supérieur, le Capitaine de Vaisseau Collier, commandant la *Capricieuse*.

dence, le contraignirent de retourner en France où il mourut bientôt, ayant perdu la raison. — La carrière du baron de Méritens eut de beaux commencements et fut d'abord non moins active que brillante. Il prit part à des événements considérables et y joua un rôle important. Il accompagna le baron Gros, comme interprète, en 1858, etc.....»

(Marquis de Courcy, *Souvenirs*, III, 1855—1857, pp. 236—246).

Touranne, 1^{er} Octobre 1856.

Commandant,

Conformément aux ordres du Commandant de la *Capricieuse*, après avoir versé à ce bâtiment tout ce que j'avais de vivres disponibles et reçu à bord M. l'abbé FONTAINE ¹⁾, chargé de porter à Hué une lettre du Plénipotentiaire de France en Cochinchine; j'ai fait route le 12 Août pour Singapore, afin d'y compléter mon charbon et prendre le plus de vivres possible pour reverser à la *Capricieuse* à notre rencontre à Touranne.

Le 18 au matin, je mouillai à Singapore et le 6 septembre après avoir attendu inutilement du vin qui devait arriver d'un jour à l'autre, j'ai levé l'ancre pour me rendre à Touranne.

Présumant bien que j'arriverais le premier au rendez-vous, j'ai profité des vents de S.O. pour naviguer le plus possible à la voile. La mousson N.E. s'est fait sentir par 12° de Lat. et par 14° nous avons reçu un fort violent coup de vent de Nord puis de N.O., O.Sud point d'où le baromètre de 749 ^m/m où il était tombé a commencé à remonter. Plus nord vers les 16° lat. le temps a été plus mauvais.

Le 16 septembre, je visitai la baie de Quick-Quick, un des points de réunion indiqués par le Commandant Collier dans le cas où des circonstances majeures m'auraient obligé à ne pas rester à Touranne. Cette baie est peu conforme à celle portée sur la carte, elle est beaucoup plus ouverte et moins profonde; par les vents du N. au S.E. elle n'est pas tenable. Quatre heures après je visitai le mouil-

Rapport
adressé à M.
le Capitaine
de vaisseau
COLLIER,
Commandant
la *Capricieuse*
par M. le
Capitaine
de frégate
LE LIEUR,
Commandant
le *Catinat*.

1) *Marie Rosaire Charles Antoine François Julien Joseph Fontaine*, né dans l'île de Malte; du diocèse du Mans; parti le 10 mai 1841; missionnaire en Cochinchine, à Siam, au Cambodge, en Cochinchine occidentale; rentré en France pour cause de maladie en 1870; mort au Séminaire de Laval le 28 janvier 1871, à 56 ans.

lage des îles Cham-callao, pendant les moussons bien faites de N.E. et de S.O. on peut y tenir quelques jours en veillant bien les apparences de changement de temps, car avec des vents de N. et de N.O. on y serait peu en sûreté et s'ils venaient à souffler frais, ce qui a toujours lieu au changement de mousson on y serait en grand danger.

Le 16 Sept. à 6 h. $\frac{1}{2}$ je mouillai à Touranne en dedans de l'îlot de l'Observatoire.

Au jour je reconnus que les environs du mouillage avaient été considérablement fortifiés depuis l'Amiral Lapierre. L'îlot de l'Observatoire avait été converti en un vaste fort circulaire, une batterie de côté à l'est du mouillage intérieur avait été élevée ainsi qu'une autre de 7 pièces battant le mouillage extérieur à l'Ouest de l'îlot. D'autres batteries non armées existaient le long de la presqu'île.

Le même jour des mandarins subalternes vinrent à bord me demander si je ne saluerais pas; je leur répondis: «J'ai mis mon pavillon; vous n'avez pas hissé le vôtre, c'est déjà une insulte; et pour vous saluer lorsque vous aurez mis votre pavillon, il faut savoir avant si vous rendrez ce salut». — Ils ont trouvé mes réflexions justes, n'ont pas mis de pavillon et je n'ai point salué.

Je leur ai fait connaître que nous étions porteur d'une lettre de l'Envoyé de France adressée à leur Roi pour traiter de la paix. Cela a paru leur plaire, car tout le monde dans le pays semble désirer la paix. Ils m'ont dit que provisoirement jusqu'à ce que le préfet de la Province fut avisé, je devais demeurer comme en quarantaine et qu'il fallait quatre jours avant d'en avoir une réponse, le chef-lieu étant à deux journées et les chemins mauvais. Déjà commençait leur système de mensonge et de lenteur pour gagner du temps, système qu'ils continuent du reste, car il faut six heures pour aller à la Préfecture. En attendant, défense aux gens du pays de communiquer avec nous et de nous vendre la moindre chose.

Jusqu'au jour de mon départ pour Hué, j'ai cherché à me mettre le mieux possible avec les petits mandarins; ils ont même fait la remarque que nous les recevions avec beaucoup plus de cordialité que ne l'avaient fait les gens du bâtiment à vapeur anglais qui était venu dans le même but que nous.

Le 19 au matin, voyant le temps très-beau, je fis route pour la rivière de Hué, je mouillais devant son entrée à 3 h. $\frac{1}{2}$ de l'après-midi. Comme de mon mouillage, je ne pouvais protéger le canot qui portait à terre M. l'abbé Fontaine et ses dépêches, je jugeai convenable pour inspirer la confiance et ne donner motif à aucune collision d'envoyer le canot sans armes. Le canot accosta dans la rivière près du fort, toute la population était en grand émoi; on se précipita vers le canot pour l'empêcher d'accoster. M. l'abbé ayant fait connaître qu'il n'entendait nullement s'expliquer du bord, mais bien dans un lieu convenable, on le laissa descendre et on finit par le conduire dans une salle décente. Ne voyant pas d'armes dans l'embarcation, ils se retirèrent un peu confus. M. Fontaine, ayant pleinement expliqué sa mission et donné connaissance du contenu de la lettre du Plénipotentiaire de France fut bien accueilli, car là bas encore chacun est pour la paix.

On expédia un courrier à Hué, on nous donna quelques provisions et comme le courrier devait être de retour avant le jour, dans l'espoir d'une réponse favorable on nous engagea à attendre jusqu'au lendemain. Comme le temps était très beau, la mer très belle, je consentis à rester pour être plutôt fixé.

Le lendemain, la face des choses était bien changée, l'ordre était venu de nous rendre les lettres qui en définitif restèrent sur la plage.

Je revins à Touranne le même jour et le soir même les mandarins arrivèrent à bord pour savoir si nous avions été reçu à Hué: je leur répondis que les lettres y avaient été laissées.

Le 21, les petits mandarins revinrent au nombre de 4, je les reçus assez rudement en leur rappelant que leur conduite mensongère avait déjà, à Touranne, été cause de grands malheurs pour eux et qu'ils me paraissaient vouloir suivre encore la même voie, ce qui les exposait à me voir détruire leurs forts. Le 24, M. Fontaine alla à Touranne et là, ils voulurent lui rendre nos lettres qui avaient été renvoyées de Hué, et dont une, celle que j'avais écrite au premier Ministre avait été ouverte. J'y demandais à être traité en ami, jusqu'à l'arrivée du Plénipotentiaire, de plus qu'on me donnât l'assurance que l'on était disposé à traiter avec la France et la certitude d'avoir un pilote pour le petit vapeur qui conduirait l'envoyé de France à Hué.

Quand je sus que les lettres avaient été renvoyées sans avoir été lues, je leur fis connaître que devant une insulte pareille faite à un représentant de l'Empereur des Français, je devais me considérer comme en guerre. En outre j'étais encore à attendre la réponse du Préfet de la Province, et il ne m'était pas possible de rester mouillé deux mois sous autant de canons dans un pays où tout m'était hostile, je n'étais pas assez fort pour me permettre cela. Le 25, je me halai entre l'ilôt et la presqu'île, l'arrière le premier et assez près de la jetée pour découvrir le portail de la porte du fort de l'ilôt. Embossé ainsi je battais le fort de l'ilôt qui ne pouvait m'opposer que deux pièces de ce côté, de l'autre bord, je battais une batterie de côte de 5 pièces et par l'arrière je pouvais tirer sur le grand fort de la presqu'île. Cette position enlevait à l'ennemi la faculté de se servir de ses canons et me permettait d'enlever tous les forts avec la compagnie de débarquement en la secondant de mon artillerie pour nettoyer le terrain.

Le même soir, je crus remarquer une augmentation de personnes dans l'ilôt et la présence de deux personnages plus élevés que celui qui le commandait les jours précédents.

Le lendemain, je constatai un plus grand mouvement de passage à l'embouchure de la rivière; je conclus qu'il était arrivé des troupes et que si je tardais, je pourrais bien trouver les forts armés de manière à me donner plus de besogne, et peut-être même à les voir prendre l'initiative, je n'hésitai plus, je fis diner plus tôt; à midi la compagnie de débarquement (53 hommes) se rendait à terre. M. Bouet avait ordre de monter à la batterie de côté de 5 pièces, de l'enclouer et de se diriger rapidement sur le grand fort de la montagne, d'en défoncer la porte, d'enclouer les pièces et sans perdre de temps, d'envoyer une section faire la même opération à la batterie de côté qui commande la rade et de revenir promptement sur la chaussée pour entrer dans le fort de l'îlot.

La batterie de côté de 5 pièces fut enlevée sans la moindre résistance, les hommes voyant arriver les notres prirent la fuite.

Au premier coup de canon sur le grand fort (citadelle) 300 hommes environ armés de fusils, deux drapeaux en tête et un énorme tam-tam de guerre partirent de Touranne se dirigeant au pas de course sur la presqu'île, ils accouraient sans doute pour armer la batterie de côte, car ils arrivaient par les hauteurs et le chemin qui dominant cette batterie. Un boulet et quelques paquets de grosse mitraille firent disparaître hommes et drapeaux. Mais beaucoup s'engagèrent dans les buissons et se mirent à tirer sur ma compagnie qui se dirigeait vers le grand fort; on commença alors à tirer de part et d'autre. Cette guerre de rochers et de buissons ne pouvait me convenir, mes hommes sur la plage et le chemin se trouvaient à découvert et leur retraite pouvait devenir difficile. En outre voyant que la citadelle ne faisait aucune disposition hostile, je me rendis à terre pour changer la direction de la Compagnie et la faire marcher sur le fort de l'îlot.

Revenu à bord, je fis recommencer le feu et quelques coups de canon et de la mitraille balayèrent la partie visible du fort et

M. Bouet ouvrit la porte avec l'obusier de montagne. En entrant, il y eut quelques coups de fusil de tirés, la garnison s'étant sauvée dans les rochers et les buissons qui garnissent d'une manière impénétrable l'îlot du côté de l'ouest. On fit une quarantaine de prisonniers, le reste se tint caché, afin d'attendre la nuit pour fuir. Le fort contenait 18 canons dont plusieurs d'un calibre très-fort. Presque toutes ces pièces sont en bronze fondu dans le pays. L'approvisionnement de poudre était considérable; tout a été noyé par prudence.

A trois heures, j'envoyai par mer M. Passemard avec une section enclouer la grande batterie de côté. Là un accident qui aurait pu avoir des suites bien autrement graves, eut lieu, entraînant une caisse de poudre du magasin de distribution de la poudrière (magasin en communication directe avec la poudrière) la caisse prit feu, brula deux hommes d'une manière peu grave, sans toutefois que la poudre ne sautât.

Pendant ce temps, nos 300 assaillants rentraient en ville par petits groupes, sans drapeaux ni grosse caisse. J'envoyai M. Bérard, prendre avec la compagnie de débarquement possession de la citadelle dont la petite garnison avait quitté le fort et se tenait cachée dans les broussailles aux environs. Ayant tiré quelques coups de fusil sur nos hommes on fouilla le bois, ils prirent alors la fuite en nous abandonnant quelques fusils.

La citadelle contenait 30 pièces de canon, 2 mortiers et 2 obusiers et une énorme quantité de poudre. S'ils n'ont pas cherché à défendre le grand fort, c'est qu'ils avaient reconnu son inutilité lors de l'affaire du Commandant Lapierre et en outre tout le reste étant pris, ils se seraient trouvés bloqués dans la presqu'île et c'est une position que ces gens paraissent redouter, puisqu'ils ont préféré se défendre dans les buissons que dans leurs forts.

Toutes ces pièces ont été enclouées avec des clous de maître

charpentier; mais avec des gens qui fondent et forent aussi bien, ce n'était pas pour moi une garantie suffisante, en cas d'une absence forcée, j'ai donc été dans la nécessité absolue de détruire anspects, refouloirs et écouvillons, et de bruler les affuts du fort de l'îlot qui était le plus à craindre.

Tous ces nouveaux forts avaient été créés contre nous depuis l'affaire de Touranne; c'était donc à nous à en faire bonne justice.

Dans cette affaire dont l'exécution a été bien plus facile que je ne pouvais le supposer, car j'hésitais à l'entreprendre, songeant qu'un échec aurait été une chose déplorable, je n'ai eu qu'à me louer du zèle d'un chacun. Officiers et matelots, c'était à qui ferait le mieux. M^r Artiguenave, commandant la batterie a parfaitement dirigé le feu, et le tir a été d'une précision remarquable. M^r Bouet avec la compagnie de débarquement est celui qui a eu le plus à faire et il l'a fort bien fait. Mr. Passemar le soir a ponctuellement et à ma grande satisfaction bien fait sa part de la besogne, M^r Bérard, le surlendemain, remplaçant M. Bouet malade, s'est bien acquitté de son expédition au grand fort.

Tout cela ne nous a pas coûté un homme malgré un assez grand nombre de coups de fusil tirés. Quelques uns auraient désiré que j'engageasse ma compagnie davantage, mais à quoi bon tirer dans les buissons; mon but se pouvait atteindre sans cela. Je sais que quelques morts font bien, relèvent, font valoir une action, mais j'ai mieux aimé conserver mes hommes.

Si cette affaire ne m'a coûté personne, elle n'a pas non plus coûté bien cher aux Cochinchinois. A ma connaissance, ils ont perdu un mandarin sur l'îlot et un homme blessé que j'ai fait panser. Ils prétendent avoir eu plus de monde de tué, c'est possible, mais je suis porté à croire qu'il y a exagération de leur part. Le résultat de cette affaire a été la perte pour eux de 60 pièces de canon, dont beaucoup d'un très gros calibre et environ la moitié en belles

pièces de bronze, ainsi que de la poudre et des projectiles à profusion.

Le mouvement considérable que je vis à l'entrée de la rivière me faisant supposer qu'ils pouvaient avoir l'intention de venir me surprendre la nuit avec leurs jonques, je fis allumer mes feux pour être prêt à tout événement; mais heureusement il n'en a rien été, car le lendemain de cette attaque des mandarins plus morts que vifs arrivaient à bord, me déclarant qu'ils étaient disposés à tout, et qu'on allait faire venir de Hué 4 grands mandarins pour traiter de la paix immédiatement et conformément à la demande de l'Envoyé de France. Malheureusement, j'étais dans la plus grande ignorance sur le traité à faire, je déclinai donc ma compétence et leur dis qu'il fallait forcément attendre M^r de Montigny qui s'il n'avait pas perdu de temps devait arriver d'un jour à l'autre.

L'initiative que les circonstances et l'honneur du pavillon m'ont mis dans la position de prendre ont donc eu pour premier résultat immédiat d'amener les mandarins à traiter de la paix, ce qu'ils n'auraient jamais fait sans cela et tant qu'ils auraient pu trouver des fins de non recevoir.

Depuis, ils ont ouvert les lettres de l'Envoyé de France, et ont élevé, toujours pour gagner du temps, des discussions sur la valeur de certains mots qu'ils prétendent ne pas pouvoir se permettre de soumettre à leur Roi. Mais enfin, ils sont décidés à envoyer la lettre à Hué, avec garantie d'une réponse favorable pour conclure le traité, et ils paraissent au moins aussi désireux que nous de voir le Plénipotentiaire et nous sommes au 26 septembre et M^r de Montigny n'est pas encore arrivé ¹⁾).

La mousson de N.E. est prise les brises sont grandes, si M^r de

1) Cette partie de phrase: « nous sommes au 26 oct., &c. &c. » a été mise par inadvertance et était écrite avant l'arrivée de la *Capricieuse* à Touranne le 26: il faudrait lire le 26 sept. peut-être.

Note du C^t Collier, d'après les explications données par le C^t Le Lieur.

Montigny n'est pas ici le 10 novembre, je serai obligé de quitter Touranne pour aller faire des vivres à Macao et alors tout pourrait se trouver remis en question.

Je n'ai eu qu'à me louer de Mr. Fontaine, missionnaire attaché à la Légation qui connaît parfaitement le pays et en parle la langue. Il était plus convaincu que moi qu'il n'y avait qu'un acte de vigueur qui pût amener à un résultat avantageux. Notre Plénipotentiaire repoussé, il n'y avait pas de doute que les édits contre les Chrétiens seraient remis en vigueur et plus tard, nous aurions peut-être été forcés d'intervenir d'une manière moins avantageuse.

Je me suis borné à un simple exposé des faits, je n'ai rien cherché à faire valoir, j'ai raconté la chose le plus simplement possible afin d'être bien compris. C'est à mes chefs à apprécier si, dans cette circonstance difficile j'ai fait mon devoir, leur approbation est tout ce que j'ambitionne et je serai heureux de voir mes officiers obtenir des récompenses méritées.

Rade de Touranne, 26 octobre 1856.

Le Cap^{ne} de Frégate commandant le *Catinat*
(Sig.) C^{te} LE LIEUR.

La lettre suivante du Commandant COLLIER au Ministre de la Marine montre bien quelle était la situation à la fin de 1856.

Corvette la *Capricieuse*, Touranne, le 9 novembre 1856.

Lettre du
C^t Collier au
Ministre de la
Marine.

Monsieur le Ministre,

Ma dernière lettre du 15 sept. vous annonçait mon prochain départ de Siam. Le 21, M. de MONTIGNY et sa famille embarquaient sur le *Marceau* et nous mettions sous voiles.

Le 26, je mouillais à Chantaboun, port siamois préférable à Bangkok, où des navires tirant cinq mètres d'eau, trouveraient un bon abri; j'en partais le 28, laissant le *Marceau* recueillir des notes et des échantillons des produits de la Province; le 3 octobre, j'arrivais à Kampot, remettai à Mgr. Miche, évêque de Cambodge, le modeste ameublement que lui envoyaient les Missionnaires de Siam. Le 5, le *Marceau* me rejoignait; l'Evêque m'annonçait la visite du Roi, qui avait le plus grand desir de visiter la corvette. Je n'ai pas cru devoir l'attendre; la saison pressait; le *Catinat* m'attendait depuis trop longtemps à Touranne; le 7, j'appareillais; le *Marceau* restait avec notre Plénipotentiaire accomplissant sa mission près du Roi du Cambodge et je l'engageais à ne pas perdre de temps, pour me rallier.

Notre navigation dans le golfe de Siam a été un véritable voyage de découvertes, dans une saison malheureusement peu favorable aux observations; la côte S. est bordée de milliers d'îles, ou omises ou mal placées, sur des cartes on ne peut plus défectueuses; les Anglais font en ce moment l'hydrographie de cette côte.

De petites brises variables m'ont permis de suivre la côte de Cochinchine; le 15, je doublais le cap Varela; le 18, la *Capricieuse* essuyait un typhon près du *Triton* des Paracels, le baromètre était descendu à 738^{mm}; elle s'en tirait sans avaries trop fortes: la plus grave a été l'enlèvement de la braie du gouvernail qui laissait béante une énorme voie d'eau, où la mer embarquait par tonneaux à chaque seconde; nous l'avons aveuglée, à peu près, avec des matelas; mais c'était effrayant et je ne peux m'empêcher d'exprimer le voeu de voir substituer des têtes de gouvernail dévoyées, permettant une grande réduction des dimensions de la jaumière, à nos têtes de gouvernail, droites. — Notre Marine militaire est la seule qui présente ces poupes, enlaidies par un horrible et immense sac en cuir, masquant si imparfaitement, près de la flottaison, le panneau qui sert de jaumière et peut mettre un navire en danger de sombrer.

Le 24 Octobre, je mouillais à Touranne, où le Com^t du *Catinat* me rendait compte des évènements dont le rapport çï-joint vous donnera connaissance; les instructions que je lui avais données étaient bien outrepassées; mais les circonstances et surtout le succès inespéré qu'il a obtenu, m'ont semblé justifier pleinement ses actes; il a eu le talent de convaincre les Cochinchinois qu'ils avaient tous les torts; ils sont convenus avoir été très insolents à *Hud*, en renvoyant, sans daigner la lire et y répondre, la lettre d'un représentant de S. M. l'Empereur; ils sont aujourd'hui aussi prévenants, aussi disposés à traiter, qu'ils l'étaient peu avant. — J'ai la conviction que sans la démonstration du Com^t Le Lieur, les Cochinchinois nous opposant sans cesse cette force d'inertie qui les caractérise, eussent rendu tout traité impossible. C'était aussi l'opinion de M. de Montigny, mais à toutes ses sollicitations pour agir, j'opposais ces mots des instructions qu'il m'avait communiquées «se rendre en Cochinchine pour y faire comprendre par un langage très ferme et digne, *sans cependant employer la menace*».

Notre gouvernement ne voulait donc pas imposer ce traité et rien ne m'autorisait à venir, à l'insu de l'Amiral Guérin, faire une attaque sur Touranne, si elle n'était motivée par des raisons que nous ne pouvions prévoir de Bangkok; la conduite du *Catinat* est venue mettre un terme à ce petit différend; en présence de toutes ces considérations, je n'ai trouvé que des félicitations à donner au Com^t Le Lieur, qui, l'affaire engagée, l'a conduite avec prudence et une grande modération. Si j'étais assez heureux pour voir mon opinion approuvée par V. E., je lui rappellerais que dans mes notes annuelles, j'ai proposé le Com^t Le Lieur de Ville-sur-Arce, doyen des Cap^{nes} de Frégate pour le grade de cap^{no} de vaisseau et je saisisrais cette occasion de le recommander de nouveau à votre bienveillant intérêt.

Il est malheureux que l'absence de M. de Montigny nous ait

mis dans l'impossibilité de profiter immédiatement des excellentes dispositions des Mandarins. Ma seule tâche, aujourd'hui, est de les tenir en haleine et les raisons dilatoires dont ils sont si prodigues pour gagner du temps, me viennent puissamment en aide.

Le 25, quatre petits mandarins, dont un envoyé de *Hué*, sont venus me voir. Je les ai assurés de mes dispositions amicales, en leur signifiant que je ne supporterai les impertinences de quelque mandarin que ce fut: que je voulais une réponse de *Hué*; ... elle était arrivée le 28; les mêmes envoyés sont venus me l'annoncer, les Ministres admettaient comme base d'un traité le contenu de la lettre de M. de Montigny, quoique très exigeante; mais ils disent qu'elle n'a pu être présentée au Roi, parce qu'elle donne à S. M. un *signe* inférieur à celui de l'Empereur et à celui qu'on donne habituellement au Roi dans son royaume. J'ai pris sur moi de modifier ce signe, en les prévenant que je n'en avais pas le droit, (ce qui leur a semblé indifférent pourvu que le *signe* fut changé) et qu'ils devaient y voir un éclatant témoignage de mon esprit de conciliation; le 30, ils sont venus à bord faire ce changement et m'ont promis, avec mille protestations de sincérité, auxquelles je n'ajoute aucune foi, que dans dix jours j'aurais la réponse de S. M.

Depuis l'attaque du *Catinat*, les forts et presque toute la presqu'île de Tien-Tcha sont abandonnés: Si j'en crois certains propos, ils nous laisseraient de même Touranne, si nous faisons la moindre démonstration; mais si la France voulait occuper un point sur le littoral de la Cochinchine, il y en a de bien préférables, dans le voisinage du Cap Varela, sur le chemin des navires qui suivent la côte intérieure pour aller en Chine, les ports de Oung-lan, Oung-chan dans la riche province de Phuyen, celui de Hou-cohé sont de ce nombre; l'occupation s'en ferait sans la moindre résistance sérieuse, la garde en serait facile: faire de ce port un point central pour les Chrétiens, déjà nombreux en Cochinchine: (les Jésuites

avec leur habileté ordinaire en attireraient, en peu de tems, un nombre considérable, auxquels s'adjoindraient les mécontents, groupés et dirigés, ils pourraient se défendre eux-mêmes) Port franc, le Commerce y affluerait et ce nouveau coin de la France serait le point de départ de la civilisation de l'Occident, pour l'émancipation d'un peuple immense, soumis à un esclavage dont celui de nos colonies n'a jamais approché — la Province de Touranne est pauvre, la ville trop près de Hué, la Capitale.

Le 4 novembre, les Mandarins sont venus me porter des provisions et ont désiré prendre des arrangements pour la réception de la lettre de S. M. Je leur ai répondu qu'ils la porteraient à bord et que quand elle serait arrivée à Touranne, nous nous entendrions pour le Cérémonial. La population autorisée à nous vendre, à communiquer avec nous, se familiarise et se montre on ne peut plus bienveillante; ils sont surpris de l'exactitude avec laquelle on les a toujours payés, même lorsqu'on enclouait leurs canons.

Le 5, j'ai reçu la réponse que le Gouverneur de la Province a été autorisé par Hué à nous faire: — çà jointes, la traduction de cette lettre et ma réponse, avec une copie des instructions que j'avais données au Commandant du *Catinat* en l'envoyant à Touranne. J'ai cru devoir conserver les forts tels qu'ils sont. C'est la plus sûre garantie d'obtenir un traité.

Le 10, le *Catinat* se rendra à Macao pour approvisionner de vivres la *Capricieuse*; approvisionnement urgent, car nous n'avons plus de vin, quoique je n'en fasse délivrer qu'un repas par jour; à Singapore, le *Catinat* n'a pu s'en procurer.

En quittant la barre de Siam, j'ai donné cinquante piastres ou 276 f. 80 c. de gratification au gouverneur de Paknam, qui a eu les plus grands soins des blessés du *Marceau* et pendant tout le tems de notre séjour sur la barre, a approvisionné la *Capricieuse* d'eau douce et de fruits pour l'équipage; j'espère que V. E. voudra bien

Lorsque le navire de guerre français *Catinat* a envoyé une embarcation sans armes, c'est-à-dire en amie, se présenter au port Hiun-ngan (Hué) elle a été reçue avec une méfiance insultante: Que le mandarin qui craignait de compromettre la position, eut eu les mêmes craintes les jours suivants et n'eut pas osé davantage recevoir la lettre officielle: que ce refus de recevoir la lettre d'un aussi puissant souverain que l'Empereur des Français était une nouvelle et grande insulte: que le *Catinat* a donc agi avec une grande modération et qu'il n'avait pas d'autres moyens d'exécuter l'ordre que je lui avais donné de faire parvenir cette lettre à Hiun-ngan (Hué).

Le *Catinat* revenu à Touranne, on interdisait toute communication avec lui; on le tenait à l'écart, comme un lépreux: Son Commandant pouvait-il croire à vos dispositions amicales? — Des forts redoutables entouraient son mouillage silencieux d'abord, il remarqua bientôt un mouvement extraordinaire, une activité plus grande: il vous écrivit, vous prévint qu'il ne pourrait rester tranquille spectateur de ces préparatifs hostiles; vous ne répondites pas. Le *Catinat* ne devait-il pas prévoir une attaque imminente, une grande effusion de sang? pour éviter un pareil malheur, il a devancé votre attaque et rendu inoffensifs sans les détruire, les instruments qui allaient rendre impossible un traité d'amitié.

Le *Catinat* n'a-t-il pas encore dans cette circonstance usé d'une grande modération?

Vos forts n'ont pas été occupés et il a poussé le respect de votre nationalité, au point de ne pas faire arborer le pavillon français sur des batteries dont il était maître. Le Gouverneur appréciera, le Commodore l'espère, cette réserve flatteuse pour le Grand Royaume d'Annam.

Le *Catinat* était bien obligé d'insister pour avoir une réponse; ne fallait-il pas qu'il connût vos dispositions; comment serait reçu

notre Plénipotentiaire: un accueil inconvenant pouvait entrainer une guerre affreuse, qu'il fallait prévenir.

Le Commodore est alors arrivé à Touranne: son premier soin a été de donner des ordres, pour qu'on respectât vos usages, les propriétés publiques et privées: depuis cette époque, le Gouverneur a-t-il eu connaissance d'un fait répréhensible de la part des Français? Le Commodore pense que non, et s'il lui était signalé, il en punirait sévèrement les auteurs.

Vos envoyés sont venus: le Commodore les a assurés de ses dispositions amicales; plus tard, ils ont demandé à faire une correction; une chose blessait les convenances et les rites; le Commodore n'avait pas le droit de faire cette correction, car la lettre n'était pas écrite par lui; cependant dans un espoir de conciliation que le Gouverneur comprendra, il l'espère, il a autorisé cette correction. Le Commodore a confiance dans la promesse d'union que lui fait le Gouverneur.

Les forts n'ont pas été ruinés, ont même peu souffert; l'artillerie seule a été en partie démontée, les poudres ont été noyées; les Français déplorent comme vous l'extrémité à laquelle vous les avez réduits; ils reconnaissent les autorités constituées, et sont heureux que le Grand Royaume d'Annam, ne veuille pas être seul en désaccord avec la France.

Le Commodore, aux explications données sous forme privée, répond de la même manière: il pense qu'il est convenable d'attendre le Plénipotentiaire pour discuter le traité et il accepte avec plaisir l'assurance que cela ira vite: le retard de cette arrivée ne sera pas une cause de difficultés; le Commodore a confiance dans votre loyauté; il réclame la réciprocité; de votre part elle ne semble pas exister, car ses embarcations sans armes, sont arrêtées à l'entrée de la rivière, et les Français ne peuvent se rendre au marché sans être accompagnés d'un mandarin, malgré l'assurance donnée que les habitants étaient



autorisés à communiquer librement avec eux. La ville de Touranne ne sera pas inquiétée, que le Gouvernement en ait l'assurance.

Il est convenable d'éviter un mouvement d'artillerie qui pourrait altérer la confiance des Français: les forts et batteries resteront dans l'état où ils sont: le Commodore ne souffrira pas que les Français y commettent aucun dégat; dès qu'un traité aura scellé notre alliance le Commodore se fera un plaisir de remettre les forts et batteries à la disposition du Gouverneur.

Que le très-illustre Gouverneur comprenne et ait confiance.

Le Commodore C^t en Chef les navires de S. M. l'Empereur
des Français devant Touranne.

(Sig.): Jules COLLIER.

Malheureusement M. de Montigny n'arriva à Touranne que le 23 janvier 1857; le fruit de l'action énergique des officiers français allait être perdu.